## APRÈS ART. 13 N° 47

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

## **AMENDEMENT**

N º 47

présenté par Mme Brulebois et M. Travert

ARTICLE ADDITIONNEL

### APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

Le second alinéa de l'article L. 741-6 du code de la sécurité intérieure est complété par une phrase ainsi rédigée : « Le périmètre d'un plan particulier d'intervention lié à l'existence et au fonctionnement d'une installation nucléaire intègre l'ensemble des communes membres d'un établissement mentionné à l'article L. 5210-1-1 A du code général des collectivités territoriales. »

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les plans particuliers d'interventions (PPI) organisent notamment la prévention, l'alerte et le d'accident nucléaire. secours aux populations en cas En France, le périmètre des PPI est fixé par l'État à 20 kilomètres autour de l'installation. Il détermine ainsi le périmètre de distribution des pastilles d'iode, qui réduisent le risque de cancers et troubles thyroïde de de la après une exposition radioactive. Chez nos voisins directs, ce périmètre est bien plus étendu, ce qui conduit à des situations ubuesques : au Luxembourg, toute la population est progressivement équipée de pastilles d'iode en prévision d'un accident à la centrale de Cattenom (en Moselle), tandis que des communes françaises proches ne sont pas Cet amendement a pour objet d'intégrer toutes les communes d'une intercommunalité, dès lors que l'une d'elles entre dans le périmètre du PPI. Il a déjà été adopté par le Sénat dans le cadre de la proposition loi Sécurité sanitaire Compte tenu de l'aggravation récente des risques du fait de la guerre en Ukraine et de la prise de la centrale de Zaporijia, il apparaît d'autant plus souhaitable de revoir notre organisation en matière d'alerte et de secours en cas d'accident nucléaire.